

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC434

présenté par

M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,  
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	3 100 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	3 100 000
<b>TOTAUX</b>	<b>3 100 000</b>	<b>3 100 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à compenser la baisse de crédit du compte d'engagement citoyen (CEC) de 3,1 m€.

Créé en 2016, le CEC vise à valoriser l'engagement citoyen en ouvrant des droits de formation aux bénévoles œuvrant dans des associations. Ce compte était réservé aux bénévoles œuvrant dans des associations déclarées depuis au moins trois ans. Cette année le dispositif a été assoupli pour ouvrir les mêmes droits dès lors que l'association dans lequel le bénévole est engagé a été créée depuis au

moins 1 an. Dès lors nous ne comprenons pas la baisse des moyens qui lui sont dédiés alors qu'au contraire il faudrait promouvoir une meilleure connaissance et utilisation du dispositif.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, le présent amendement, en AE et CP :

- diminue à hauteur de 3,1 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024

- et abonde ainsi de 3,1 millions d'euros en AE et CP, l'action 01 – Développement de la vie associative du programme 163 « jeunesse et vie associative »